

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025-082



EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

COMMUNE DE TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 3 à 2213-6.1 ;
- Vu les articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route ;
- Vu les travaux de requalification de l'espace public rue des Déportés et la rue de Néchin déclarés par l'entreprise Eurovia STR ;
- Considérant le nombre important de véhicules circulant la rue de l'Eglise à cause de la déviation ;
- Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement rue de l'Eglise **du 02/06/2025 au 29/08/2025 ;**

ARRÊT O N S

- Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules et considéré comme gênant rue de l'Eglise du 12/06/2025 au 29/08/2025.
- Article 2 : La signalisation sera installée par les services techniques.
- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Tous véhicules en infraction à l'interdiction de stationner pourront être mis en fourrière aux frais des propriétaires.
- Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera faite à Mme la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du celui-ci.

Fait à Toufflers, le 12/06/2025

Le Maire,
Alain GONCE.

